

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les Actionnaires du Censeur ne s'étant pas trouvés en nombre suffisant à l'assemblée générale du 29 avril dernier, une nouvelle réunion aura lieu dans les bureaux du journal, à sept heures du soir, le samedi 13 du courant.

MM. les Actionnaires absents sont priés de se faire représenter dans la susdite réunion par un membre de la Société, en lui donnant une procuration spéciale.

LYON, LE 9 MAI 1847.

Les crédits supplémentaires ont trop d'importance pour que nous ne suivions pas la chambre dans tous les développements de cette discussion intéressante à tant de titres. Et tout d'abord une simple remarque : Le budget des affaires étrangères affecte une somme de 150,000 fr. aux missions extraordinaires, aux frais de voyages et de courriers, et voilà que les crédits extraordinaires constatent une dépense nouvelle de 880,000 fr. pour ce service, c'est-à-dire que le gouvernement attribue à cet article six fois plus qu'il n'est autorisé à le faire. Sans discuter l'opportunité, l'utilité d'une telle dépense, n'est-il pas évident que nous sommes tout-à-fait en dehors du système constitutionnel ? La loi veut impérieusement que l'impôt soit voté par les chambres, non pas approuvé après sa perception, mais autorisé avant ; nous savons tout ce que peuvent les ordonnances royales à cet égard, mais qu'on y fasse attention, l'impôt indirect seul, par un surcroît de revenu tout-à-fait éventuel, peut couvrir cette dépense, sinon elle va grossir le déficit, ou forcer le ministre des finances à recourir à un emprunt.

Un pareil mode d'administration doit-il durer ? Est-il possible long-temps ? Il commence par une extension illégitime du régime des ordonnances, mais comment finira-t-il ? Calculez donc ses résultats. Que la guerre éclate, l'impôt indirect s'amoindrit immédiatement ; que la récolte prochaine ne réponde pas aux espérances, le recouvrement des contributions directes devient impossible, et alors où en sommes-nous ? de quelle manière faire face aux besoins ? Nous marchons à un abîme, nous y tomberons. La mission en Chine a coûté cinq millions, et le chiffre total du commerce français dans ce pays n'est pas de quatre cent mille francs ; ainsi, la nation dépense une somme douze fois plus forte que la somme représentant non pas les bénéfices de nos négociants, mais la masse des affaires. N'est-ce pas là le comble de l'absurde, la dilapidation poussée au dernier point ? Un gouvernement qui agit de la sorte peut-il être pris au sérieux ?

Quand on reproche ces faits au ministère, comment répond-il ? Par des lieux-communs, toujours les mêmes depuis bientôt sept ans. On lui demande pourquoi nous avons perdu toute influence en Syrie, pourquoi nous n'osons plus y protéger les populations que la France a si long-temps défendues contre l'oppression ; vous attendez une réponse précise, il n'en fera pas. Interpellé à ce sujet à plusieurs reprises dans ces dernières années, il a constamment refusé le débat ; il le repousse encore aujourd'hui, toujours dans l'intérêt des Maronites, à ce qu'il dit. Mais qu'a-t-il donc fait pour eux depuis qu'il est aux affaires ? Il n'a rien fait, rien tenté, rien osé. Il est venu du Liban des délégués qui lui ont expliqué la situation ; ils n'ont rien gagné. Aujourd'hui il ajourne encore ; il va envoyer une mission pour s'enquérir des faits, c'est-à-dire qu'il va dépenser encore des millions pour obtenir des renseignements qu'on lui a déjà donnés dix fois, pour apprendre des choses que personne n'ignore ; il faut vingt jours pour aller de Marseille en Syrie, voilà sept ans qu'il eût pu faire acte de protectorat, il ne l'a pas voulu ; il quittera les affaires sans avoir rien fait.

C'est que ce cabinet, si vain de sa majorité, si orgueilleux au dedans, n'a point d'énergie au dehors. L'Angleterre convoite l'Égypte, elle a essayé de se créer une influence à Jérusalem en y envoyant un évêque protestant, elle a bombardé les places du pacha, et le gouvernement français n'ose pas se heurter à elle, recule devant elle. L'entente cordiale nous était si utile ! Était-ce la payer trop cher que de lui sacrifier notre influence en Orient ?

Ainsi donc, dilapidation des trésors de la France, amoindrissement de sa puissance à l'extérieur, voilà en quoi se résume le système.

Après cela, M. Guizot n'est-il pas bien inspiré quand il dit que la politique française joue un grand rôle en Europe ? Oui, un rôle de duc. N'a-t-il pas bien raison quand il s'écrie : « Prenez garde que le rôle que vous avez joué ne change pas ! » Soyez plus conservateurs que jamais. Soyez plus fidèles que jamais à la politique de non-intervention dans les affaires d'autrui, à la politique d'ordre sévère, et soyez sûrs que votre crédit et votre influence y gagneront. » Grands mots vides de sens ! Si vous n'agissez nulle part, comment votre influence grandira-t-elle ? Ces paroles seraient absurdes si elles étaient sérieuses, si elles rendaient la pensée réelle du ministère. Mais elles n'ont pas même le mérite d'être vraies. Est-ce que le ministère n'est pas intervenu en Espagne, sinon par ses armes, du moins par ses intrigues ? Est-ce qu'il n'a pas préparé, fomenté le mouvement qui a renversé Espartero, ramené Christine ? Est-ce que dernièrement encore il n'a pas essayé d'intimider Genève en faisant avancer des troupes sur la frontière ? Songe-t-il à mettre ses paroles et ses actes en harmonie ?

M. Guizot a fait une nouvelle profession de foi de politique conservatrice ; il a déclaré que le cabinet était bien décidé à la maintenir. Que s'agit-il de conserver ? L'abaissement de la France à l'extérieur, le gaspillage des deniers publics, la corruption qui coule à pleins bords, qui se déverse sur tout, qui jette sur toutes choses une tache indélébile ? Une pareille déclaration était inutile, nous savions bien ce que vous voulez et ce que vous pouvez. Continuez à marcher dans la voie que vous vous êtes ouverte, nous verrons comment vous en sortirez.

Paris, le 7 mai 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, pour se constituer en cour de justice. Elle a nommé une commission d'instruction qui va procéder à toutes les informations, à toutes les recherches nécessaires pour qu'elle soit en état de statuer sur la mise en accusation ou sur le renvoi de M. le général Cubières. Quand cette commission aura terminé ses travaux, elle fera son rapport à la cour, qui décidera alors s'il y a lieu d'ordonner la mise en accusation.

Bien que M. Cubières soit prévenu d'un crime, il n'aura pas à subir les rigueurs d'une détention préventive.

— M. Moline-Saint-Yon disait hier, avec l'accent le plus convaincu, à un honorable député de la gauche, qui n'a pas tardé à mettre cet aveu en circulation : « Il n'y a pas en ce moment au monde un homme plus ennuyé que moi, et le plus beau jour de ma vie sera celui où je ne serai plus ministre. »

Où assure que M. Moline-Saint-Yon ne conserve son portefeuille que pour ne pas désobliger le roi, qui l'a prié de patienter quelque temps encore.

— Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans le corps des ponts et chaussées :

M. Drappier, ingénieur en chef, directeur, chargé du service du pavé de Paris, et M. Lacordaire, ingénieur en chef, directeur, chargé d'un service d'études de chemin de fer dans la Meurthe, dans la Haute-Marne et dans la Haute-Saône, viennent d'être élevés au grade d'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

M. Prus, ingénieur en chef, chargé de la direction des travaux du chemin de fer de Tours à Nantes dans la partie comprise dans Maine-et-Loire, remplace M. Drappier dans le service du pavé de Paris.

M. Moreau, ingénieur en chef, remplace M. Lacordaire.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 mai.

La discussion continue sur les crédits supplémentaires.

M. DUBAURE : M. le ministre, pour éviter le débat, a répondu que le moment n'était pas venu de vider la question. C'est une erreur... Le débat était imminent. Il ne pouvait être différé ; M. le ministre devait s'y attendre.

Je ne veux pas rappeler un débat qui a eu lieu au sein de la commission, le rapporteur de la commission fera connaître tous ces faits ; mais ce que je dois dire, c'est que nous avons été très étonnés d'apprendre qu'il allait y avoir une expédition, alors que M. le ministre nous avait déclaré, avec des transports de joie, que la Kabylie était soumise. Prenez le Journal des Débats du lendemain, et vous y verrez la joie du cabinet en apprenant cette nouvelle.

Vous y verrez que tout est fini, que le dissentiment de la commission et du ministère est épuisé, qu'il n'y aura plus de guerre contre la Kabylie.

En effet, lorsque, quelques jours après, des journaux arrivant d'Alger nous apprennent que cette expédition va se faire, qu'elle va commencer précisément aux jours où M. le ministre de la guerre nous avait annoncé, il y a deux mois, qu'elle commencerait, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de mai ; lorsqu'on nous apprend les numéros des bataillons et des escadrons qui la feront, nous ne devons pas nous étonner que cela puisse être vrai ; nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer qu'il y a là un renversement de toutes choses.

Eh quoi ! vous vous étonnez qu'un cri général s'élevât de toutes les parties de cette enceinte en présence d'une expédition qui nous conduit dans des pays inconnus, à travers des tribus qui ne nous accueilleront peut-être qu'à coups de fusil ! Et c'est dans une telle conjoncture que vous nous promettez que l'effectif de 94,000 hommes sera suffisant !

Il est vrai que vous ne l'avez pas justifié cet effectif. Voulez-vous que je vous dise pourquoi ? C'est parce que vous aviez des projets que vous tenez secrets, et qui sont révélés par la dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui.

Je dis que M. le ministre des affaires étrangères élude les questions qui lui sont faites en disant que nos colonies ne traverseront pas les contrées qu'on a promis de respecter. Je n'en sais rien. Mais, quelles que soient les contrées qui seront traversées, elles sont habitées par des populations qu'il eût mieux valu soumettre par les relations pacifiques que par la guerre. Or, c'est lorsque tout cela est démontré que vous allez entreprendre une expédition avec 4 ou 5,000 baïonnettes. (Très bien ! très bien !)

Il reste une question à adresser au gouvernement :

Avez-vous autorisé, n'avez-vous pas autorisé ? (C'est cela ! très bien ! très bien !) M. le ministre de la guerre vous répond : « Je ne veux pas répondre. » (On rit.)

Vous ne voulez pas répondre ? Je vous en demande pardon, vous avez répondu (Très bien ! très bien !) lorsque vous avez dit que vous n'examiniez pas si l'expédition était bonne ou mauvaise. Si vous n'avez pas encore résolu la question de savoir si l'expédition est bonne ou mauvaise, c'est que vous ne l'avez pas encore examinée. (Très bien ! très bien !)

Je fais trop d'honneur au chef du cabinet et au cabinet tout entier pour croire qu'ils ont autorisé une expédition avant de s'être demandé si elle était bonne ou mauvaise.

La réponse a été faite. Il est clair que l'expédition commence sans que le cabinet l'ait autorisée. Je n'entends pas dire pour cela que, quant à nous, la responsabilité pourra résider ailleurs. Les hommes, quels qu'ils soient, qu'emploie le gouvernement, ne sont pas sous votre responsabilité ; c'est toujours le gouvernement qui répond de leurs actes, et ici il aura tout à la fois et la responsabilité des événements désastreux que l'expédition peut amener, et encore la responsabilité de sa faiblesse, puisqu'il l'a

laissé commencer sans son autorisation. (Vive approbation dans toutes les parties de la chambre. — Silence au banc des ministres.)

Une longue agitation succède à ce discours. La séance est long-temps suspendue.

M. le président agit en vain sa sonnette et réclame le silence. Les cris des huissiers et la sonnette du président sont impuissants à dominer le tumulte qui règne dans toute la salle.

M. LE PRÉSIDENT : Si la chambre ne veut pas faire silence, je serai obligé de lever la séance et de renvoyer la discussion à demain.

Un demi-silence se rétablit.

M. BUREAUX DE PUZY se plaint des châtimens corporels infligés aux soldats en Algérie.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIERE : Ces châtimens n'étaient employés que dans les compagnies disciplinaires, et parce qu'on n'a pas en Afrique, sur le lieu où les régiments travaillent, des prisons et des cachots comme en France.

Au reste, depuis une circulaire du ministre de la guerre faite à la suite des observations du préopinant dans la dernière session, ces châtimens ont été abolis.

MM. Isambert et G. de Beaumont se plaignent de la profusion avec laquelle sont distribuées les croix d'honneur.

Le nombre des légionnaires monte en ce moment à 50,000. Combien le ministère actuel a-t-il distribué de croix d'honneur depuis qu'il existe ? 25,000.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique : Sur le chiffre total des croix accordées aux services civils, qui représentent un quart du chiffre total, le département de l'instruction publique ne compte que pour un sixième.

Or, j'ai la prétention, peut-être erronée, de croire que les intérêts intellectuels, dont j'ai l'honneur d'être l'administrateur, comptent pour plus d'un sixième dans la grandeur morale de la France. Voilà ma prétention.

Et vraiment, à une époque où l'on se plaint, peut-être non sans raison, de l'envahissement des appétits grossiers, on nous ferait un crime d'accorder des encouragements honorifiques à cette classe d'hommes que leurs travaux ne conduisent jamais à la fortune !

Quand encore une fois, les services civils comptant pour un quart dans la distribution des décorations, les lettres n'entrent que pour un sixième dans ce quart, cet argument répond à toutes les critiques.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1846 et 1847.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans réclamation.

Dans la seconde partie du budget, concernant les crédits pour 1847, figure une somme de 100,000 fr. pour missions extraordinaires.

M. BEAUMONT (de la Somme) : Je voulais demander sur ce crédit une explication ; mais, en l'absence du ministre, je suis forcé de m'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT : Deux ministres sont présents (MM. de Mackau et Cunin-Gridaine).

M. BEAUMONT : Mais M. le ministre des affaires étrangères est absent.

M. LE PRÉSIDENT : Demandez-vous l'ajournement du vote ?

M. BEAUMONT : J'attendrai un autre chapitre.

Le chapitre est adopté.

La commission propose le retranchement d'une somme de 24,500 fr. demandée par le ministre de la marine pour dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon.

M. DE MACKAU s'oppose à cette réduction. Le crédit demandé a été rendu nécessaire par la mise à exécution des réglemens rendus pour l'application des dernières lois posées par la chambre.

M. ALLARD, rapporteur, maintient la réduction.

M. GALOS insiste pour que la réduction ne soit pas adoptée. On a d'ailleurs récemment présenté la magistrature coloniale sous un jour défavorable, et la chambre s'est exposée à n'être pas complètement juste.

M. QUINETTE : Il fallait présenter l'apologie de la magistrature coloniale quand on l'a si visiblement attaquée.

M. JULES DE LASTEYRIE : Ce n'est pas quand la chambre a été saisie des faits qu'elle a entendus qu'elle peut accorder des crédits, car elle ignore quelles seront les nouvelles bases de l'organisation future.

M. D'HAUSSONVILLE déclare que si on ne présente pas un projet de loi sur l'expropriation forcée aux colonies et un projet pour modifier l'organisation de la magistrature coloniale, il usera de son initiative de député.

M. DE MACKAU : Le projet sur l'expropriation sera présenté dans cette session, et prochainement. Quant à la magistrature, ce qu'on a dit est fort exagéré, et je donnerai d'ailleurs des ordres pour que les abus dont on s'est plaint ne se renouvellent plus. (Murmures.)

M. D'HAUSSONVILLE : M. le ministre ne devrait-il pas comprendre que la magistrature coloniale ne peut rester sous le coup des critiques de nos collègues, de M. Dupin, dont l'autorité est si décisive en cette matière ?

MM. J. de Lasteyrie et de Gasparin ajoutent quelques mots dans le même sens.

M. TERNAUX COMPANS : M. le ministre passe sa vie à espérer et à regretter, à espérer que ses ordres seront exécutés, à regretter qu'ils ne l'aient pas été. L'an dernier j'ai signalé des faits horribles, que M. le ministre m'a supplié de ne pas répéter ; j'ai demandé que les esclaves qui avaient été si cruellement maltraités fussent rachetés. J'ai consenti au silence, et M. le ministre m'a dit, ce que je ne lui avais pas demandé, que les auteurs des faits dénoncés seraient expulés de la Martinique. Messieurs, ils y sont encore, et des cinq esclaves un seul a été racheté. Les autres ont été vendus aux enchères sur la place publique. M. de Mackau m'a dit que, quant à l'expulsion des auteurs des actes coupables, il avait écrit au procureur-général, mais que ce magistrat n'avait pas voulu exécuter ses ordres.

M. DE LAROCHEJACQUELIN : C'est comme dans l'affaire de la Kabylie. M. DE MACKAU : Je n'ai pas dit à M. Ternaux que le procureur-général m'eût désobéi. Ce que j'ai à dire va satisfaire la chambre jusqu'à un certain point. J'ai dit à l'honorable préopinant que deux esclaves avaient été rachetés, et non pas un seul ; que, quant aux deux frères dont j'avais résolu l'expulsion, l'un existe encore à la Martinique.

M. TERNAUX COMPANS : L'autre est mort ! (On rit.)

M. DE MACKAU : La correspondance adressée au ministre lui a fait savoir que le survivant était dans un tel état d'abjection et de ruine que le procureur-général n'a pas cru devoir aller jusqu'au bannissement.

M. TERNAUX COMPANS : Il n'est pas moins vrai que M. le procureur-général a écrit qu'il n'avait pas cru devoir expulser cet homme. Quant aux esclaves, deux ont été rachetés ; mais s'il y en avait deux, c'est que le second était libre de droit. On a racheté la mère, et, par ce rachat, son jeune enfant s'est trouvé racheté. Il y a plus. Cette esclave a été rachetée non pas par expropriation forcée, mais à l'amiable, pour ménager sans doute les sentiments de l'assassin, pour une somme de 1,700 f. Cette femme avait 40 ans, elle était malade, et chacun sait qu'aux colonies anglaises, avant l'émancipation, le prix moyen d'un esclave était de 1,200 f.

M. Létang : M. Lachapelle a dit à mon fils : « Je n'irai plus chez vous ; je croyais bien que vous seriez pour moi. » Mon fils lui répondit : « Mon père est indigné contre vous, à cause d'une fable qui a été insérée dans un journal. C'est un mensonge. On a dit que M. Boutmy était venu chez mon père, qui était malade, et que mon père s'était fait donner... vous savez... la seringue et tout ça... (Longue et bruyante hilarité.) C'était faux, car, lorsque M. Boutmy est venu chez mon père, il l'a trouvé très bien portant. M. Lachapelle répondit : « Ce n'est pas moi, car je n'ai pas signé cet article. »

François Couraud, meunier : Le jour des élections, M. Rioublanc est venu chez moi et m'a dit : « Pourquoi ne laisses-tu pas venir ton père à Pontarion ? Je te ferai donner 200 fr. par ces messieurs. » Plus tard, mon père, qui était dans un cabaret avec M. Rioublanc, m'a fait appeler. J'ai répondu : « Qu'ils aillent se promener ! »

M. Rioublanc : Je n'ai pas parlé de 200 fr. J'ai dit que M. Boutmy pouvait rendre à son père plus de services que M. Lachapelle.

Nous supprimons quelques autres dépositions de témoins à charge, qui ne contiennent que des faits déjà énoncés.

On passe à l'audition des témoins à décharge.

La femme Meunier, belle-mère de Barret, est introduite. Sa présence fait naître une certaine agitation, car, dans cette affaire, les Barret et les Meunier forment deux camps séparés.

Me L. Duval : La femme Barret ne lui a-t-elle pas dit plusieurs fois, après l'élection, qu'elle n'a jamais vu M. Boutmy, et n'avait rien reçu de lui ?

La femme Meunier : Oui, elle l'a dit, et elle a dit qu'on l'avait forcée de déposer comme elle l'a fait.

Jean Meunier, cultivateur à la Redevine, fils de Meunier et beau-frère de Barret, raconte des conversations qui ont eu lieu entre son père et son beau-frère. Celui-ci se plaignait de ce qu'aux dernières élections M. Lachapelle avait refusé de lui prêter de l'argent à 4 pour 100, et disait qu'il recourrait volontiers à M. Boutmy.

Quelques jours après l'élection, dit le témoin, je fus à l'Ecuras, chez mon beau-frère, pour lui emprunter un cheval. Il me dit alors : « Sais-tu que l'élection de Pontarion va être annulée, et que ceux qui ont reçu de l'argent de M. Boutmy vont aller en prison ? » Je lui répondis qu'il ne risquait rien, puisqu'il n'en avait pas reçu. Alors mon beau-frère me dit : « Tu ne sais donc pas que M. Boutmy m'a remis un billet de 1,000 f., chez ton père, pour payer Marquet, et par avance sur le prêt qu'il me faisait ? Mais je dirai qu'il l'a donné à ma femme en passant à l'Ecuras. (Mouvement.) » Huit jours après sa déposition, je lui en parlai ; il me dit qu'il avait fait une fausse déclaration, qu'il avait menti et fait mentir sa femme, mais qu'il avait besoin de se couvrir.

M. le procureur du roi : Voilà bien la leçon apprise.

Me L. Duval : Quand des témoins contraires à l'accusation élèvent la voix, on dit qu'ils récitent une leçon. Mais réfléchissons, ceci commence à devenir grave.

Léonard Rogeron, maréchal à Bourgneuf : J'ai accompagné M. Boutmy à l'Ecuras... J'ai mis pied à terre... Moi seul suis descendu de cheval... M. Boutmy est resté à cheval... J'ai demandé à une vieille femme, la mère Barret, si Barret y était ; elle m'a répondu que non, et nous sommes partis.

On demande vainement aux abords du palais M. et Mme Barret. Leur jeune fils, âgé de treize ans, se trouvant à l'audience, on le fait approcher.

M. le président, avec bonté : Dis-moi, mon petit, est-ce monsieur qui a parlé à ta mère ? (M. le président montre Rogeron.)

L'enfant : Non, monsieur, c'est M. Boutmy.

M. le président : Regarde le bien.

Le témoin regarde M. Boutmy et dit qu'il le reconnaît.

M. Boutmy : Il y a une impossibilité évidente. Je ne sais pas parler pa-tois ; la femme Barret ne sait pas le français. Si donc j'étais descendu de cheval, et que je me fusse adressé à elle, j'aurais fait une stupidité ; elle ne m'aurait pas compris.

M. le procureur du roi : On comprend toujours fort bien ceux qui font de pareils cadeaux.

M. le président : Tu ne mens pas, mon ami ?

L'enfant : Non.

D. Il ne faut pas avoir peur... dis-nous... voyons, qui a parlé à ta mère ?

— R. M. Boutmy.

D. Et ta grand-mère, où était-elle ? — R. Elle était au coin du feu avec mes petits frères.

D. Où était ta mère quand M. Boutmy est venu ? — R. En haut ; elle est descendue et a parlé avec M. Boutmy.

D. (Montrant Rogeron) : Que faisait ce monsieur pendant ce temps-là ? — R. Il ne faisait rien.

D. Etait-il à pied ? — R. Non, il n'est pas descendu de cheval.

Barret et sa femme comparaissent ensuite. Meunier est rappelé, et les deux beaux-frères se donnent réciproquement des démentis sur les faits racontés par l'un et par l'autre.

François Pelingas, meunier à Saint-Eloy : M. Boutmy et M. Lachapelle sont venus chez moi. N'osant pas refuser, j'ai promis à tous deux.

M. le président : Vous ont-ils fait des promesses ?

Le témoin : M. Lachapelle m'a dit : « Si vous avez besoin de quelque chose, je vous le ferai prêter. »

D. Et M. Boutmy ? — R. Il m'a offert de me faire prêter 2 ou 3,000 fr. si mes créanciers me tourmentaient.

L'audience est renvoyée au lendemain.

Audience du 3 mai.

A dix heures l'audience est reprise, et l'audition des témoins à décharge continuée.

M. Tixier-Lachapelle, juge à Guéret : Je sais fort peu de chose relativement à l'affaire. M. Bouyer, aux élections de 1845, vint me trouver et me dit qu'il voterait pour moi ; je lui dis que j'avais peine à le croire, car aux élections précédentes il avait fait écrire son bulletin par un électeur opposé à ma candidature. Il me dit que telle était cependant son intention. Lors-que vint l'élection de Pontarion, j'ai entendu dire qu'il avait voté contre moi ; j'ai entendu dire qu'il avait reçu de l'argent, mais je n'ai eu de ces faits aucune connaissance personnelle. Quant à Villars, c'était un électeur sur lequel je croyais pouvoir compter ; il avait reçu des services de ma famille. Il vint me voir et me dit : « On m'offre de l'argent ; mais, quelque chose qu'on fasse, vous pouvez compter sur mon suffrage. » La veille de l'élection, j'appris que cet électeur ne voterait pas pour moi.

M. Tixier-Lachapelle était dans la salle. Villars, lorsqu'il eut voté, vint à lui et lui dit : « Vous ne m'en voudrez pas. » Il lui répondit : « Mon Dieu ! vous êtes libre. » Voilà les seuls faits qu'il connaisse.

M. Léon Duval : Comme M. Tixier-Lachapelle vient de parler d'argent, nous désirerions savoir de lui s'il n'a pas promis d'obtenir pour le fils de l'électeur Lafaille une bourse, à la condition qu'il voterait pour lui, ajoutant que s'il ne l'obtenait pas, il concourrait pour une certaine somme à l'éducation de ce jeune homme.

M. Tixier-Lachapelle : Je ne répondrai pas directement à la question du défenseur ; je sais quelle est la position qu'on veut me faire. Je ne répondrai qu'aux questions que M. le président m'adressera.

M. le président adresse au témoin la question.

M. Tixier-Lachapelle : Je suis heureux que l'on me fasse cette question. Voici le fait : Lafaille, aux élections de 1845, devait voter pour moi ; mais il fut un de ceux qui votèrent contre. Il vint me dire, à la seconde élection, que je pouvais compter sur lui, qu'il apprendrait à écrire pour voter. Il me parla d'un enfant qu'il avait au collège d'Agen ; il me dit qu'il voudrait qu'il pût entrer à l'école normale (cette école normale, qui est en exercice à Guéret, a pour objet de former des instituteurs communaux) ; je lui dis que cette école était ouverte à tout le monde, qu'il s'agissait seulement d'être assez instruit pour supporter l'examen. Il me demanda si je pourrais jusqu'à-là être utile à ce jeune garçon qui avait dix ans ; je lui dis que s'il voulait le placer chez moi comme domestique, il soignerait mon cheval et pourrait aller à l'école des frères.

M. le président : Il a été dit que vous aviez promis à Barret de lui faire prêter de l'argent par une dame, puis que plus tard, pour vous débarrasser de lui, vous lui auriez dit que cette dame était morte.

M. Tixier-Lachapelle : Barret est mon voisin ; il fait le commerce des bestiaux. Il avait besoin d'argent et m'en parla. Mme Pergiot, amie de ma femme, désirait faire des placements ; je lui en parlai en lui disant qu'un propriétaire désirait emprunter 6,000 fr. ; j'expliquai dans quelles conditions se ferait l'emprunt. Cette dame trouva le placement convenable et dit qu'aussitôt que ces fonds seraient dans ses mains elle ferait l'affaire. Mais

cette dame mourut, et au mois de juin je dis à Barret qu'il n'y fallait plus compter. Voilà les seules affaires d'intérêt que j'ai eues avec Barret, mon voisin.

M. Moneyrat, curé de Sardent. — Le témoin dépose sur des faits déjà connus. Il déclare que M. Lachapelle a offert à Lafaille, s'il voulait voter pour lui, de se charger de faire élever son plus jeune fils, etc., etc., etc.

Divers autres témoins, MM. Laurent, géomètre, Marteau, Brousse, conducteur des ponts et chaussées, sont successivement entendus.

M. Cancelon, maire de Pontarion, président du collège électoral : La veille de l'élection, le samedi, Barret était complètement ivre. Le lendemain, vers la fin de la séance, au moment où presque tous les électeurs avaient voté, je regardai la liste, et, n'y voyant pas encore le nom de Barret, je dis à une personne qui se trouvait près de moi : « Où est donc Barret ? il n'a pas encore voté. » Cette personne me répondit : « Il est dans un état perdu, il n'est pas à même de voter. » Quelque temps après, je quittai la séance un moment ; après, en rentrant, je vis Barret dans l'enceinte. On me dit qu'il avait voté, et que c'était M. Lachapelle qui avait fait son bulletin. Après l'opération, je rentrai chez moi ; plusieurs personnes marchaient à côté de moi, entre autres M. Boutmy, l'une d'elles. Une femme lui dit : « Vous a-t-on rendu votre billet ? — Je l'ai, répondit-il. » Je demandai alors à M. Boutmy ce que c'était que cet effet. « Je devais prêter de l'argent à Barret, répondit-il ; il avait besoin immédiatement de 1,000 f., et, comme je ne porte pas sur moi des masses d'argent, j'ai donné ce billet à compte. »

Quelques jours après, j'entendis dire que ce billet avait été remis par M. Boutmy à la femme de Barret ; j'en parlai à M. Boutmy, qui me dit qu'il n'avait jamais parlé à cette femme, et qu'il ne la connaissait même pas. Je voulus savoir de Meunier, beau-père de Barret, ce qu'il en était. Je le priai de me dire la vérité ; il me déclara que ce billet avait été remis en sa présence par M. Boutmy à Barret. Il ajouta que c'était sur la prière de son gendre, que lui, Meunier, était allé trouver M. Boutmy pour que ce dernier prêtât à son gendre la somme suffisante pour se libérer ; j'ajoutai : « Si votre fille n'a pas reçu le billet, elle dira bien la vérité. — Eh ! mon Dieu ! répondit Meunier, vous savez ce que c'est que les femmes : elle pourra bien dire la vérité ; mais je crains que son mari ne la maltraite, si elle ne dit pas comme lui. »

Marie Boneyrat, femme Balaneau, propriétaire à la Chapelle-du-Puits, a entendu un grand bruit, des cris, peu d'instants après avoir vu rentrer Barret en colère, alors qu'il venait de déposer, ainsi que sa femme, chez le juge d'instruction ; elle a entendu dire que ce bruit avait été occasionné par les sévices de Barret contre sa femme. « Cela ne m'étonne pas », a-t-elle répondu.

Mathieu Courand, cantonnier à Pontarion. — Deux jours après les élections, sa belle-sœur, qui était servante chez Pizé, aubergiste, lui a dit que la veille des élections, le samedi, c'était bien joli chez Pizé ; que M. Tixier-Lachapelle et ses fils s'y étaient réunis avec les trois huissiers, que l'on n'avait fait que boire, et que l'on avait dansé en rond autour d'un pain de sucre, en chantant une chanson faite pour la circonstance.

M. le président : M. Lachapelle dansait-il aussi ?

Le témoin : Oui, Monsieur, il dansait avec les autres. (Longue et bruyante hilarité de l'auditoire, qui a entendu au commencement de l'audience M. Tixier-Lachapelle, magistrat doué d'une forte corpulence.)

Le témoin ajoute qu'hier, après l'audience, il causait avec sa sœur sur la place, lorsque M. Tixier de Pontarion et l'huissier Simonnet sont venus la tirer à part et ont causé avec elle, sans doute pour influencer sa déposition.

Marie Delinard, belle-sœur du précédent témoin, a vu chez Pizé M. Lachapelle boire et manger avec les huissiers ; ils ont dansé en chantant autour de la table.

Me Bac : N'y avait-il pas quelque chose qui brûlait autour de cette table ?

Le témoin : Oui, une chandelle. (On rit.)

D. Que vous a dit hier M. Tixier sur la place ? — R. Il m'a demandé si je pouvais porter une lettre à sa femme.

M. Boutmy demande si son fils n'a pas été l'objet de poursuites, à l'instigation d'une personne qui avait pris aux élections une part très active.

Le témoin : Oui, Messieurs ; mon fils, qui est électeur, a été poursuivi par M. Lesage, auquel il devait de l'argent. Les poursuites, qui s'exerçaient pour 6,000 f., ont commencé le surlendemain de l'élection.

Il y a quatre ans, le témoin avait été poursuivi de même personnellement, et dans des circonstances identiques, par M. Tixier, de Pontarion, à la suite d'une élection où il n'avait pas voté dans son sens.

M. Parouty, propriétaire à Poussat : Le jour de l'élection de Bourgneuf, le maire de la Chapelle-Saint-Martial, M. Bourbon, vint me dire que deux messieurs me demandaient dans un cabaret un peu plus bas. Je les suivis ; quand je fus arrivé, ces messieurs me dirent : « Vous avez votre beau-frère qui a une mauvaise affaire ; si vous votez pour M. Soubrebot, on le sortira d'embarras. » Je répondis : « Les affaires de mon beau-frère ne me regardent pas. »

L'audience est renvoyée au lendemain.

Audience du 4 mai.

Après le réquisitoire de M. le procureur du roi, la défense des avocats Me Léon Duval et Me Bac, le résumé de M. le président, le jury entre dans la salle des délibérations et en sort avec un verdict négatif.

En conséquence, les accusés sont acquittés.

Chronique.

Avant-hier, vers cinq heures du soir, un événement qui aurait pu avoir les conséquences les plus déplorables est arrivé sur le quai de Bourgneuf. La partie supérieure du rocher de Pierre-Seize s'est détachée avec un fracas épouvantable, et est tombée d'une grande hauteur dans l'espace compris entre la route et la base de la montagne ; plusieurs blocs ont roulé jusque dans la Saône en emportant quelques barres de fer qui servent de parapet du côté de la rivière. La chaussée a été encombrée par des débris de rochers, et la circulation encombrée pendant quelques instants. Heureusement, aucune voiture ne passait en ce moment sur le théâtre de l'événement, et personne n'a été atteint par les décombres.

— Depuis quelques jours, la gendarmerie de Thizy (Rhône) a opéré l'arrestation de plusieurs individus qui se livraient à la fabrication de la fausse monnaie, ainsi que la saisie des instruments et appareils à l'usage des faux-monnayeurs. Une arrestation tout-à-fait analogue vient encore d'être faite à Lyon il y a trois jours.

Une famille entière, le père, la mère, la fille et un autre individu, qui, depuis quelque temps, avaient éveillé les soupçons de la police, ont été pris dans leur domicile en flagrant délit de fabrication et d'émission de pièces fausses de 5 f. et de 1 f. Le crime ayant été constaté matériellement par la saisie des pièces de conviction, moules, balanciers, matières et monnaies à différentes effigies, ces individus ont dû faire les plus complets aveux. Ils ont assuré toutefois que la première émission des pièces fausses qu'ils fabriquaient ne remonte qu'au mois de mars ; mais il paraît, au contraire, si nous en croyons les renseignements qui nous sont parvenus, qu'ils auraient commencé à les émettre bien avant cette époque.

Quoi qu'il en soit, ces individus sont aujourd'hui dans les mains de la justice, et ils auront avant peu à répondre à l'accusation grave qui va être dirigée contre eux.

— Vendredi, sur les six heures du soir, un enfant âgé de cinq ans s'amusa sur le quai Bon-Rencontre, près du bord du Rhône, lorsqu'il est tombé dans l'eau. Un employé de la compagnie des *Papins*, nommé Michaud, est aussitôt accouru à son

secours et l'a sauvé. C'est, dit-on, le cinquième acte de dévouement qui honore le sieur Michaud. Les accidents du genre de celui que nous venons de citer sont, nous rapporte-t-on aussi, très fréquents dans le voisinage de l'embarcadère des *Papins*.

La police devrait prendre des mesures pour qu'il n'en fût pas ainsi à l'avenir.

— Samedi dernier, à Vienne, vers les huit heures du matin, M. F. V..., négociant, s'est brûlé la cervelle dans la cour du théâtre. Une de ses sœurs est morte le lendemain par suite des émotions douloureuses qu'elle a ressenties de la fin tragique de son malheureux frère.

M. V... laisse une veuve et deux enfants en bas âge. La ville entière s'est associée, par ses regrets, au désespoir de cette honorable famille.

Nouvelles diverses.

On se rappelle tout ce qui a été dit au sujet de l'établissement des Anglais à la baie de Diego-Suarez. Nous apprenons par une lettre particulière que ce petit établissement a pris aujourd'hui une véritable importance. Les Anglais ont construit un petit port qui est défendu par des batteries et par deux forts. Des maisons commencent à s'élever, et elles formeront avant peu une ville complète.

Les Anglais semblent d'autant plus tenir à cette nouvelle occupation qu'ils veulent en faire un centre d'opérations où, malgré la rigueur du gouvernement de Madagascar envers les étrangers, ils espèrent se maintenir.

— M. Calliat, architecte, auteur d'un ouvrage sur l'hôtel-de-ville de Paris, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

— On achète dans les campagnes du Finistère (communes de Clohars et de Lothéa) le froment en vert, payable à la récolte prochaine, au prix de 50 à 54 f. la mesure du pays, qui correspond à l'hectolitre. On donne des arrhes, qui varient de 100 à 300 f., selon l'importance de la vente à livrer. Une panique générale règne dans ces campagnes, que sillonnent en tous sens les courtiers de ces criminels marchés.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Nous recevons les journaux de Londres du 4 mai. Le *Morning-Chronicle* du 4 annonce que 40,000 liv. sterl. d'or ont été reçues de Paris à la banque d'Angleterre ; ce n'est que le commencement d'envois plus considérables. Toutefois, ajoute ce journal, nous doutons qu'il en puisse venir beaucoup de Paris. Il ne part pas demain autant d'or qu'on l'avait pensé par le steamer américain de Liverpool. L'exportation ne dépassera pas 200 à 250,000 liv. sterl.

Le *Times* du 4 mai annonce qu'à la fin de la séance de la chambre des communes du 3 mai, lord John Manners, d'après les observations de lord Palmerston, a consenti à retirer sa motion pour un relevé de toutes les sommes payées par l'Angleterre pour compte de l'intérêt de l'emprunt grec jusqu'au 1^{er} janvier 1847.

Dans cette même séance, lord Palmerston a fait observer que les obligations de la quadruple alliance ne s'appliquaient pas à l'état de choses existant en Portugal. Il a dit que le gouvernement anglais, désireux d'amener un arrangement entre les parties contentantes, ne négligerait rien dans ce but.

— On lit encore dans le *Times* du même jour : « Le bruit a couru dans la Cité que le gouvernement russe a fait des arrangements pour envoyer en Angleterre, aussitôt après l'ouverture de la navigation, la somme d'or qu'il se propose de placer ici. Des demandes ont été faites pour l'assistance nécessaire. On sait cependant qu'il n'a été reçu aucune communication officielle à cet égard ; pourtant on croit qu'une frégate a l'ordre de se tenir prête, dans le cas où la chose serait décidée. »

ÉTATS-ROMAINS.

ROME, le 28 avril. — Le mauvais génie de l'Italie a signalé ces jours derniers sa réapparition dans Rome par de bien tristes effets. Les menées ténébreuses de l'Autriche ayant échoué jusqu'ici dans les Romagnes, grâce au bon sens des populations, cette puissance vient de tenter un nouveau coup dans la capitale, essayant d'exciter les passions, de semer la discorde et de faire naître la désaffection entre le peuple et le gouvernement.

C'est sous l'impression d'un sentiment pénible que je prends la plume pour vous faire part de la situation. Nous voici entrés dans une phase politique nouvelle, grâce à la conduite de M. l'ambassadeur d'Autriche. Cette démonstration extra-diplomatique a indigné, il est vrai, tout le monde ; mais elle n'en sert pas moins le mauvais vouloir et la rare habileté de S. Exc., qui sert par tous les moyens, bons ou mauvais, la funeste politique de son gouvernement à l'égard des Etats pontificaux. Cette politique peut se résumer ainsi : empêcher à tout prix tout progrès matériel et intellectuel dans ce pays.

Vous connaissez les détails de la célébration de l'anniversaire de la fondation de Rome, la circulaire par laquelle le saint-père accorde aux provinces une sorte de représentation dans ses conseils ; enfin vous savez quel enthousiasme ont manifesté les populations dans cette circonstance, la gaieté, la fraternité, les sentiments de nationalité qui ont éclaté dans cette mémorable fête.

Ce bonheur de la population, cette recrudescence d'affection pour son souverain, a troublé le sommeil de M. le comte de Lutzo ; la bile le suffoquait : aussi a-t-il essayé de semer le trouble et de répandre la tristesse dans cette population si joyeuse la veille, si confiante dans l'ordre de choses actuel, par une démarche des plus despotiques. Il nous en coûte de le dire, il a réussi dans ses desseins. Le Quirinal aura sans doute eu ses raisons pour ne pas rompre en visière avec l'Autriche ; mais malheureusement le public ignore ces raisons, et l'acte de violence subsiste et désole les gens qui avaient cru jusqu'ici à l'indépendance, à la liberté d'action du gouvernement pontifical chez lui.

Voici les faits qui ont amené cette crise dans l'opinion publique et qui ont attristé tous les amis de ce pays.

Le *Contemporaneo*, pour faire une chose agréable à ses lecteurs, a jugé à propos de reproduire dans un supplément les discours remarquables prononcés au banquet national par les savants orateurs, MM. les professeurs Orioli, le marquis d'Azelio et le docteur Sterbini. Ces discours, tout-à-fait historiques et appropriés à la circonstance, n'alléguaient rien de contemporain. C'était de l'histoire italienne qui s'arrêtait à un ou deux siècles avant le nôtre, de l'histoire récitée tous les jours par les enfants eux-mêmes dans les écoles.

La censure politique et religieuse, n'ayant trouvé dans la reproduction de ces discours rien qui contrevint à la dernière loi, en a autorisé la publication, et la distribution de la feuille a eu lieu.

Mais quelle n'a pas été la supéfaction générale, quand on a vu, quelques heures après, les gendarmes courir par les cafés et arracher des mains des lecteurs le supplément en question ! A la poste,

le Journal fut saisi, et l'opération nécessaire pour enlever le supplément fut cause que le Journal lui-même ne put partir par cet ordinaire pour les provinces et l'étranger.

Comment expliquer de pareilles violences si ce n'est par l'influence de l'étranger ?

Comment se fait-il que le gouvernement ait fait saisir la feuille supplémentaire en question, dont la publication avait été autorisée par lui-même quelques heures auparavant ? Si le gouvernement avait pu reconnaître dans cet écrit la moindre infraction aux lois du pays, il en aurait défendu la publication ; la censure est préventive et non répressive à Rome.

Le gouvernement n'aurait pas commis un attentat contre sa propre dignité et le droit du public, s'il n'eût été poussé à cette extrémité par M. l'ambassadeur d'Autriche, qui a demandé la suppression immédiate du supplément du *Contemporain* ou ses passeports. La démarche, assure-t-on, a été faite directement auprès de Sa Sainteté.

Cette scène a produit une douloureuse sensation dans Rome. Mais le mouvement réactionnaire ne devait pas se borner à ce fait ; ce n'était là qu'un prélude à des violences plus graves. Voici ce qu'on nous réservait pour le lendemain.

Il s'agissait de poursuivre la saisie du supplément incriminé, et comme on savait qu'un marchand de cigares, dans le café Ruspoli, tenait à la disposition du public toutes les publications nouvelles imprimées à Rome, le gouverneur a lancé un mandat d'arrêt contre cet individu, et la façon avec laquelle ce mandat a été exécuté ne laisse plus de doute sur le revirement politique de Mgr Grasseini. Vous voyez que l'Autriche travaille activement à se faire des prosélytes dans la haute administration ; elle a réussi à merveille. La volte-face du gouverneur de Rome est un exemple frappant des moyens puissants de séduction qu'elle emploie. Mais revenons aux faits, qui ne justifient que trop cette supposition pénible.

Le gouverneur de Rome a donc déployé pour la saisie des suppléments en question un appareil militaire tel qu'on aurait dit qu'il s'agissait de la capture d'une bande de voleurs armés. Il a mis en campagne plus de quarante gendarmes, ayant à leur tête des officiers commandés par un homme exécuté de la population romaine, le célèbre Nardoni, l'auteur de tant de désastres sous le régime passé, et tout cela dans le but de saisir, à huit heures du matin, un panier d'imprimés dans l'échoppe d'un pauvre marchand de cigares. Ne valait-il pas mieux, dans l'intérêt de la tranquillité pu-

blique, que le gouverneur chargeât quelque agent d'aller acheter tous ses suppléments, et faire arrêter ensuite, si on le voulait absolument, le marchand en contravention ? Le but eût été atteint sans esclandre, sans courir la chance d'irriter les esprits et de provoquer un conflit entre la force armée et le public indigné d'un acte qui révélait le triste et odieux souvenir de l'ancienne administration.

Il résulte de ce que je viens de vous raconter que la politique autrichienne vient d'obtenir un éclatant succès dans Rome ; elle a prouvé aux populations qu'elle peut y dicter des lois comme autrefois, et forcer la main au gouvernement toutes les fois qu'il lui plaira de faire adopter telles mesures qu'elle jugera nécessaires contre les personnes et les choses qui lui déplaisent. Voilà où nous en sommes.

Dans une prochaine lettre, je vous ferai part des réflexions qu'ont suggérées à tous les hommes sensés les faits déplorables dont nous venons d'être témoins.

(Sémaphore.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

NOUVEAU PROCÉDÉ

Pour augmenter LA DURÉE, LA SOUPLESSE et L'IMPERMÉABILITÉ de la Chaussure.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la découverte d'un nouveau procédé chimique nommé *Caoutchoucine-Renaud* permettra à celui qui en fera usage d'avoir une chaussure en même temps *juste et souple, élégante et durable*.

A la suite de longues recherches, l'inventeur prit un brevet le 1^{er} novembre 1845, et depuis lors il n'a cessé de faire des expériences sur la *chaussure de l'armée*, sur les *bottes bourgeoises* et sur la *chaussure fine des dames*. Les résultats ayant été tels qu'il les désirait, le sieur *RENAUD* a pris un nouveau *brevet d'invention* et de *perfectionnement* avant de repandre son produit dans le commerce.

Ayant divisé la ville en autant de quartiers qu'il y a de vendeurs, nous pouvons annoncer à nos concitoyens que ce sera toujours le même qui se présentera à leur domicile ; l'un uniforme, du reste, les fera facilement reconnaître, et si par hasard l'un d'eux manquait à son devoir, il suffirait de jeter à la poste un billet, et nous porterions immédiatement remède à la faute signalée, tous les employés étant soumis à un règlement que nous ferons rigoureusement observer.

Notre maison ayant l'intention de créer une *spécialité*, nous joi-

gnons à la *Caoutchoucine-Renaud* un *cirage supérieur*, des *brosses*, *tamppons*, *pinceaux*, etc., enfin tous les articles nécessaires à la chaussure.

Nous remercions d'avance ceux qui voudront bien faire un accueil favorable à nos petits vendeurs, qui s'empresseront d'y répondre en leur faisant connaître tous les moyens à employer pour la bonne tenue de la chaussure. (Voir les prospectus.)

Seul et unique dépôt chez M. DELAY ET C^e, avenue Vendôme, 37, à la Guillotière.

COLISÉE. CIRQUE DES FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres du *Cirque National de Paris*.

Demain lundi 10 mai, la Bataille d'Isly, action militaire à spectacle, combats, évolutions équestres. — Le Grand Tremplin. — La Course au Clocher. — Les Poses Indiennes. — Voltige. — Scène de Clown. — Haute-Ecole.

L'affiche donnera le détail.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 mai 1847.

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/4 0/0, le 3 0/0 a été fait, au parqu岸 à 78 1/2, puis il est retombé à 78 05, et il a ouvert stationnaire entre ce cours et celui de 78 05 jusqu'à la clôture qui s'est faite à 78 au parqu岸 et à 78 02 1/2 dans la coulisse.

Les affaires sont peu animées.

Les chemins de fer sont toujours assez languissants.

Les Chemins de fer		Versailles (rive droite).....		»
Trois pour cent.....	77 90	— (rive gauche).....	»	215
Quatre pour cent.....	100 25	Paris à Orléans.....	1235	»
Quatre et demi pour cent.....	101	Paris à Rouen.....	947 50	»
Cinq pour cent.....	115 70	Rouen au Havre.....	662 50	»
Emprunt de 1844.....	»	Avignon à Marseille.....	765	»
Trois pour cent belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	195 75	»
Quatre 1/2 0/0 belge.....	»	Orléans à Vierzon.....	590	»
Cinq pour cent belge.....	100	Orléans à Bordeaux.....	512 50	»
Cinq pour cent apollitois.....	»	Amiens à Boulogne.....	405	»
Récépissés Rothschild.....	102 75	Montreuil à Troyes.....	»	»
Cinq pour cent romain.....	99 3/8	Chemin du Nord.....	610	»
Trois pour cent espagnol.....	»	Dieppe et Fécamp.....	322 50	»
Banque de France.....	3250	Paris à Strasbourg.....	425 75	»
Comptoir Gannerou.....	»	Tours à Nantes.....	410	»
Banque belge.....	880	Paris à Lyon.....	431 25	»
Caisse Lafitte.....	1177 50	Lyon à Avignon.....	»	»
Obligations de Paris.....	1500	Bordeaux à Cette.....	440	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à la Teste.....	»	»
Saint-Germain.....	»			